

# Tableau de classement pour l'école obligatoire

Etat au 1.8.2020

Le tableau ci-après recense les principaux classements de référence pour l'école obligatoire. Si le classement que vous cherchez ne figure pas dans le tableau, veuillez prendre contact avec la Sec-tion du personnel (031 633 83 12 ou apd@be.ch).

Diplômes	Domaine d'enseignement	Basisstufe et cycle élémentaire (Co-enseignement incl.)	Ecole enfantine (Co-enseignement incl.)	Degré primaire (Co-enseignement incl.)	Degré secondaire I (Co-enseignement incl.)	Enseignement spécialisé école obligatoire (soutien pédagogique ambulatoire, logopédie, psychomotricité) ; services ambulatoires des écoles spécialisées	Classes spéciales, cycle primaire	Classes spéciales, cycle secondaire I
	<b>Classes de traitement</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
Enseignant-e-s d'école enfantine formé-e-s à l'école normale		0	0	-10	-10	-10	-10	
Enseignant-e-s d'école primaire formé-e-s à l'école normale		0	0	0	-10	-10	-10	-10
Enseignant-e-s avec diplôme d'enseignement pour le degré préscolaire et le cycle primaire		0	0	0	-10	-10	-10	-10
Enseignant-e-s de disciplines manuelles et artistiques, de travaux à l'aiguille et d'économie familiale <sup>A</sup>				0	0	-10	-10	-10
Enseignant-e-s avec diplôme d'enseignant-e secondaire I				0	0	-10	-10	-10
Enseignant-e-s avec diplôme de spécialisation/ brevet de branche pour le secondaire I <sup>A</sup>				0	0	-10	-10	-10
Brevet d'enseignement primaire obtenu à l'école normale avec études postgrades d'enseignement en école générale		0	0	0	0	-10	-10	-10
Diplôme d'enseignement pour le secondaire 1 et les écoles de maturité				0	0	-10	-10	-10
Enseignant spécialisé ou enseignante spécialisée <sup>A B</sup>						0	0	0
Enseignante ou enseignant de sport HES (HEFSM) <sup>A</sup>				0	0			
Diplôme du Höheres Lehramt (HLA), d'enseignement pour les écoles de maturité ou d'enseignement de l'économie et de droit <sup>A</sup>				0	0			

<sup>A</sup> Les classements indiqués valent uniquement pour l'enseignement dans le domaine disciplinaire visé.

<sup>B</sup> Enseignantes spécialisées ou enseignants spécialisés: Co-enseignement Basisstufe/cycle élémentaire, école enfantine, degré primaire et degré secondaire: Classe de traitement 10 sans échelons préliminaires

